Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_130-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2023-130

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 16 novembre 2023)

Date de convocation : 26 octobre 2023
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 16 novembre 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes CANDAU, CASSOU, BLANCHET, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CARREY, LABERNADIE, MONGAUGE, LEGLISE, SANZ.

Présents suppléants : M. PINOUT.

Absent(e)s ou excusé(e)s : Mmes MOURTEROT, BERGES, LAHOURATATE, BARRAQUE, GANTCH, et M. DESSEIN, CASADEBAIG, GABASTON, CACHELOU.

Pouvoirs : Mme MOURTEROT à M. ESQUER
M. DESSEIN à M. MONGAUGE
Mme BARRAQUE à M. LABERNADIE
Mme LAHOURATATE à M. BEROT-LARTIGUE
M. CASADEBAIG à Mme CASSOU
M. GABASTON à M. CASAUBON

Secrétaire de séance : Mme CASSOU

OBJET : FINANCES - BUDGET AUTONOME « SPANC » - DECISION MODIFICATIVE N°1

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Le budget autonome « SPANC », est doté de l'autonomie financière et d'un compte de disponibilité (515) distinct de celui du budget principal.

Par délibération n°2023/5 en date du 9 février 2023, le budget primitif du budget autonome « SPANC » a été approuvé.
Les autorisations budgétaires initiales doivent être réajuster par le transfert de crédits comme indiqué ci-dessous afin de pouvoir régler ou encaisser :
- les amortissements.

Décision modificative N° 1

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	-4 020,00 €
		2805 (040) : Concessions & droits similaires,brevets,licences.	4 020,00 €
			0,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	-4 020,00 €		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	4 020,00 €		
	0,00 €		
Total Dépenses	0,00 €	Total Recettes	0,00 €

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOPTE** le présent rapport ;
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget « SPANC ».

Le Président
Jean-Paul CASAUBON

Communauté de Communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY